Explique qui le pourra cette morale austère chez un homme qui ne croyait ni à Dieu ni au diable, et qui, avec une conscience moins rigide, se fût concilié tant de royales faveurs ! De ce fait isolé, nous ne prétendons rien induire ; nous déclarons même volontiers, pour la tranquillité des âmes timorées, que la religion nous paraît être le plus sûr et le plus solide fondement de toute morale.

Le président de L.... sentit sa fin approcher peu de temps après le rappel du parlement par Louis XVI. Il se demanda alors à qui il laisserait cette fortune à laquelle était due, il n'hésitait pas à en convenir, une grande partie de l'indépendance dont il avait fait preuve pendant sa longue carrière.

Il n'avait aucune parenté directe ou collatérale. Il se rappelait bien avoir entendu parler d'un sien oncle, frère de son père, qui était mort quelque part en Bretagne, laissant peu de chose à un fils, mort aussi en ne laissant rien du tout à un enfant du sexe masculin, lequel devait avoir alors, s'il vivait, à peu près vingt-cinq ans.—Mais, disait-il, du diable si j'ai jamais connu mon oncle, ni mon cousin-germain, ni mon petit-cousin. J'aurai probablement beaucoup de peine à trouver cette famille pour lui dire que je ne lui dois rien ; je m'épargnerai donc ce soin : mon bien n'ira pas là.

A force de réfléchir, il lui vingt une idée ; idée comme tout ce que faisait ou pensait cet homme.

Il fit venir Mme. la supérieure du couvent des dames de la Visitation, femme simple et toute en Dieu, et il adressa le discours suivant à la pauvre religieuse ébahie :

— Madame la supérieure, j'ai toujours eu la plus grande vénération pour votre caractère ; mais à vos yeux j'ai été probablement toute ma vie un suppôt de Satan et un tison d'enfer. Que voulez-vous ? Je suis maintenant trop vieux pour que mon cœur endurci puisse s'ouvrir au repentir ; mais je veux faire une œuvre dont le mérite me sera compté pour quelque chose là-haut, et qui, je l'espère, fera contre-poids, dans la balance divine, au plateau de mes iniquités. Vous allez en juger. Mon intention est de laisser ma fortune tout entière et sans en détourner un denier à une jeune fille que vous m'indiquerez. Cette jeune fille devra être orpheline, noble, pauvre, pieuse, elle devra avoir été élevée sous vos yeux, dans votre couvent, n'en être jamais sortie et n'avoir guère plus de seize ans à l'heure qu'il est. Je vous laisse un temps indéterminé pour faire ce choix. Vous m'amènerez la jeune fille le jour que je vous ferez savoir. Peut-être sera-ce demain, peut-être beaucoup plus tard. En tout cas, ne la prévenez de rien, afin que si, pour une cause quelconque, mes intentions à sonégard ne pouvaient être exécutées, elle n'éprouve aucun regret.

La visitandine sortit de chez le président comme elle y était entrée, avec une révérence, mais sans avoir pu prononcer un seul mot, tant elle était stupéfaite. Sans ajouter beaucoup de foi au discours du vieil athée, elle n'en jeta pas moins les yeux tout de suite et à tout évènement sur celle des novices qui paraissait remplir les conditions exigées par le testateur futur.

Cette novice, Mlle. Marcelle d'Audiffet, avait seize ans et demie. Orpheline de bonne heure, elle avait été recueillie par sa tante, la supérieure des Visitandines d'Aix.

On voit que cette dernière jouait de bonheur, et que, si l'intérêt de sa nièce s'accordait avec les intentions du président, son propre intérêt à elle n'y trouvait pas moins son compte, vu la reconnaissance présumée de sa jeune parente.

La bonne religieuse n'était pourtant pas avide ; mais, en faisant la part de la faiblesse humaine, qui de nous n'est pas un intéressé ?

Inutile de dire que Marcelle avait été élevée dans les sentiments d'une piété profonde.

Quatre mois s'était écoulés depuis l'entrevue que le président avait eue avec la supérieure, et celle-ci sentait s'affermir ses doutes relativement à la réalité des intentions du vieux magistrat, lorsqu'elle reçut un message qui la conviait à se rendre sans retard à l'hôtel de L.., accompagnée de la jeune fille sur laquelle avait dû tomber son choix.

La supérieure se hâta de faire prévenir Marcelle, et, peu de temps après, elles étaient introduites dans la chambre où le président les attendait. Le vieillard était couché ; il était pâle et paraissait très faible. A l'aspect de la jeune fille, ses yeux se ranimèrent un peu cependant. Marcelle était, en effet, une ravissante créature sous son blanc costume de novice. Ses longs cheveux noirs encadraient un fin et délicat visage qu'une légère teinte rose animait à peine, mais auquel des yeux noirs d'un éclat inimaginable donnaient une vivacité piquante et un charme irrésistible.

Tous ces avantages, Marcelle paraissait les ignorer, et la modestie qui abaissait ses paupières et voilait le feu de son regard rehaussait les attraits charmants dont l'avait douée l'aveugle hasard, qui donne la beauté comme il donne la fortune, le génie et la gloire.

De la jeune fille les yeux du président se reportèrent sur trois hommes noir qui se trouvaient au chevet de son lit. Le premier est un médecin, le second un notaire, et le troisième un prêtre !

— Monsieur, dit le vieillard au tabellion, veuillez vous assurer si mademoiselle réunit les conditions exigées et lui dire ensuite mes intentions à son égard.

La supérieure tendit à l'homme de loi les papiers de sa nièce.

L'examen fait et certifié satisfaisant, le notaire, s'adressant à Marcelle, prit la parole en ces termes :

— Mademoiselle, monsieur le président de L.., ici présent, possède une fortune qui peut être évaluée à environ trois cent vingt-cinq mille livres de rentes ; cette fortune, mademoiselle, est à vous, si vous voulez l'accepter avec quelques conditions que M. le président ajoute à celles qu'il avait précédemment imposées. Ces conditions sont : 1o. Que vous épouserez sur l'heure M. le président qui vient de nous déclarer se sentir près de sa fin et qui entend que ce mariage soit fait *in extremis*. 2o. Que, M. le président mort, vous prenez l'engagement de ne point convoler en secondes noces et de ne point changer le nom qu'il vous aura laissé. Faute par vous de tenir le dit engagement, la fortune tout entière de M. le président retournera à ses collatéraux, ou, à défaut de ceux-ci, aux pauvres de la ville d'Aix.

A l'énoncé de ce testament, dont les clauses ne pourraient plus avoir aujourd'hui d'existence et de valeur que dans les comédies, mais qui étaient d'un assez fréquent usage dans nos vieilles coutumes, l'étonnement de la supérieure surpassa de beaucoup celui qu'elle avait éprouvé lors de sa première visite au président. Elle ouvrit de grand yeux et une grande bouche, regarda d'un air égaré le moribond, les trois hommes noirs et Marcelle ; elle allait conseiller à celle-ci un refus formel, mais la jeune fille ne lui en laissa pas le temps, et lorsque le tabellion reprit :

— Mademoiselle, voici le testament en bonne forme, voici le contrat, voici l'acte de mariage, signez-vous ?

Marcelle se leva résolûment en disant :

— Donnez, monsieur le notaire, je signe.